

# 27 février 1997 : Renault annonce la fermeture de l'usine belge de Vilvorde

PAR FLORENCE LES ECHOS, RENARD | 27/02/2012 | 12:00

L'onde de choc est terrible. Louis Schweitzer, le président de Renault, annonce, le 27 février, sa décision de fermer l'usine de Vilvorde en Belgique.

Aussitôt, les ouvriers arrêtent les chaînes de montage et appellent au boycott de Renault. L'affaire prend rapidement un tour diplomatique, d'autant plus que le Premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, est élu de Vilvorde. En France, Jacques Chirac, Alain Jupé, puis Lionel Jospin se disent choqués par la méthode employée par Louis Schweitzer.

Mais depuis que l'Etat français a cédé le contrôle du capital de Renault, le président de l'entreprise au losange n'est comptable de ses décisions que devant ses actionnaires.

Le 16 mars, près de 100.00 personnes, Belges et Français, manifestent à Bruxelles contre la fermeture de l'usine. Mais, après une mission de conciliation, les ouvriers de Vilvorde se prononcent à une large majorité pour la négociation d'un plan social.

L'établissement est définitivement fermé au cours de l'été.

Choqué par cette fermeture brutale, le Parlement européen promet de voter une directive prévoyant l'information et la consultation du personnel des entreprises de plus de 50 salariés sur les décisions qui concernent la vie de ces dernières.

Mais il faudra cinq ans pour que les eurodéputés parviennent à rédiger un texte qui au final n'est pas totalement satisfaisant. Il impose aux entreprises de consulter préalablement les salariés de « toute décision concernant la situation de l'emploi », notamment en cas de licenciements collectifs. La consultation concerne aussi l'évolution des activités de l'entreprise, l'organisation du travail, sa situation économique. La directive vise, par ailleurs, à instaurer un dialogue social dans l'entreprise et à assurer au niveau de la législation communautaire la protection des représentants des travailleurs. Elle prévoit que les entreprises qui ne respecteraient pas ces principes puissent être sanctionnées, mais les ministres des Quinze rejettent la proposition de la Commission qui prévoyait l'annulation des licenciements réalisés en violation de la loi.●